

**SELECTION AGRONOMIQUE DE PINEAU D'AUNIS**  
**Année 2020 (4/9)**

Institut Français de la Vigne et du Vin, Pôle Val de Loire-Centre

## 1 – IDENTIFICATION DE L'ACTION

**Début de l'action :** 2020

**Durée :** 9 ans minimum

**Période de convention :** de janvier 2020 à décembre 2020, année 4 sur 9 en 2020

**Organisme porteur :** Institut Français de la Vigne et du Vin, Pôle Val de Loire-Centre

**Organismes partenaires :** Chambre d'Agriculture 41, Syndicat des Coteaux du Vendômois

**Responsable Technique :** Etienne Goulet et Virginie Grondain, IFV Pôle Val de Loire-Centre, Unité d'Angers

## 2 – MOTIVATIONS ET OBJECTIFS

En Val de Loire, le Pineau d'Aunis est utilisé en tant que cépage principal ou secondaire dans de nombreuses appellations ; le Pineau d'Aunis N est un cépage de vigueur moyenne, très sensible à la brunissure et fertile en taille courte. Sa production a parfois tendance à être irrégulière (alternance). Il se montre par ailleurs sensible à la chlorose. Les grappes sont moyennes et les baies sont de petite taille. Le Pineau d'Aunis N permet d'obtenir des vins légers et peu colorés pour l'élaboration de rosés, de rouges ou de vins de base pour effervescents. La qualité chute rapidement lorsque les rendements augmentent avec ce cépage.

Cette sélection de nouveaux clones aux comportements variés et complémentaires des deux autres clones agréés prend appui sur la pré-sélection établie par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher à partir du conservatoire de Pineau d'Aunis installé en Val de Loire à Naveil (41). Les accessions pré-sélectionnées (au nombre de 9) seront suivies plus finement en collection d'étude afin de caractériser leurs différences de comportements par rapport à un des deux clones témoins agréés, et le cas échéant, seront présentées au CTPS pour être agréées et disponibles par la suite en matériel certifié.

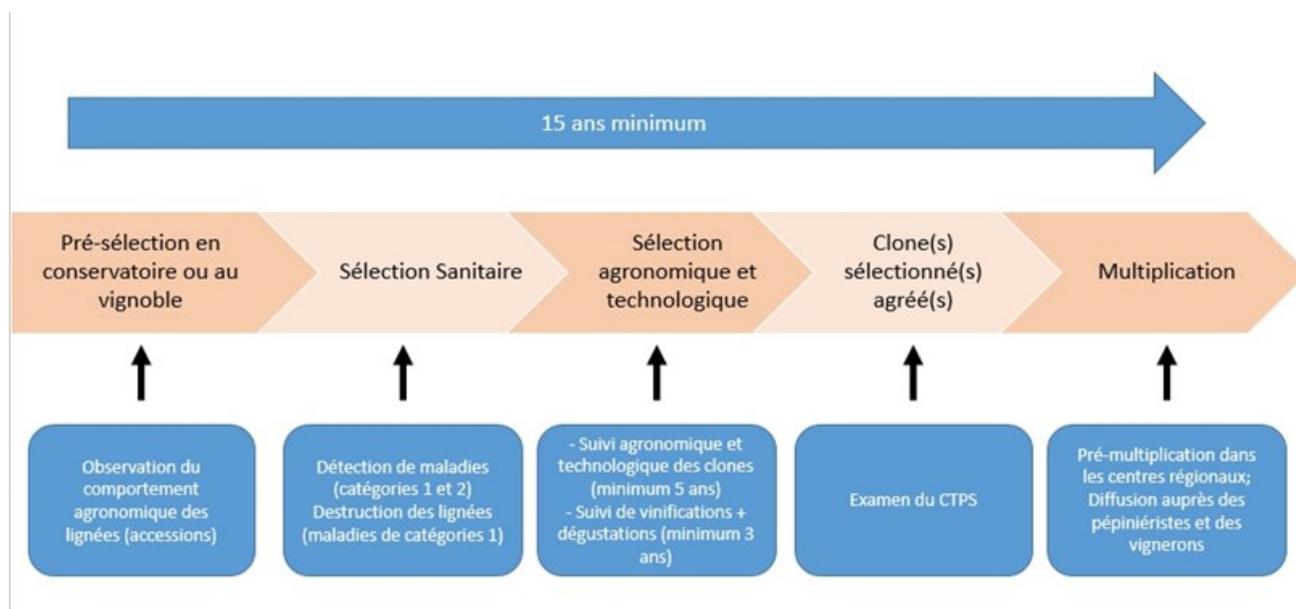


Figure 1 : schéma simplifié avec les étapes de la sélection clonale (ENTAV S.D. ; LACOMBE ET AL., 2004)

## 2 – DISPOSITIF EXPERIMENTAL

### Caractéristiques des accessions présélectionnées et plantées en collection d'étude en 2017 :

La pré-sélection des accessions (de 2012 à 2015) et leur prélèvement (2016/2017) pour tests sanitaires ont été réalisés sur le conservatoire planté en 1997 à Naveil chez M. BUFFEREAU. Suite aux travaux de pré-sélection, le syndicat des Coteaux du Vendômois a finalisé une liste de 9 accessions pré-sélectionnées à partir des caractéristiques suivantes :

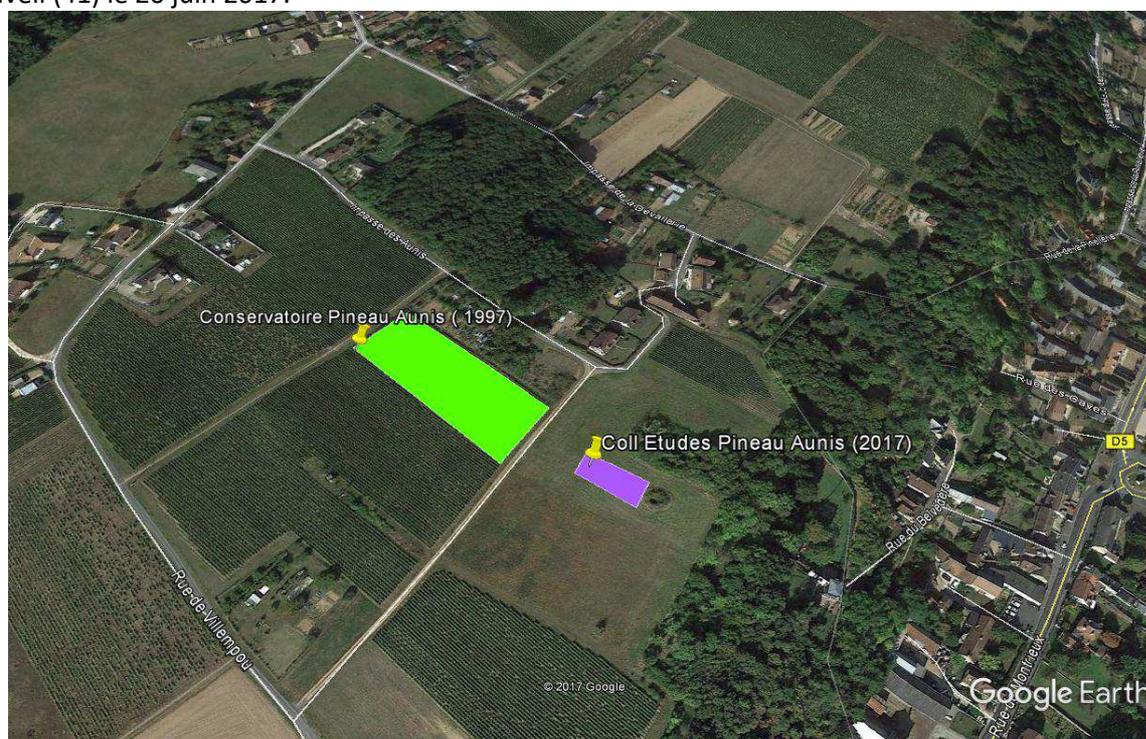
- dégager des accessions spécialement adaptées à la production de vins rouges (bon rapport pellicule/jus, bonne maturation, faible sensibilité botrytis...)
- conforter les profils obtenus avec les clones 289 et 235 en permettant une variabilité génétique autour du cépage
- dégager des accessions spécialement adaptées à la production de vins gris/adaptées aux plantations de densité moyenne (4500 pieds) (productivité moyenne à supérieure, bonne précocité et potentiel de maturation, faible sensibilité botrytis...)
- dans tous les cas: pas de symptômes d'esca ou de viroses

Les 9 accessions saines 108, 110-2, 410, 505, 1606, 1706, 1801, 2109 et 1412 ont été envoyées au Pôle matériel végétal de l'IFV au Grau du Roi. Les greffages ont été réalisés en mars 2016 sur PG Riparia, et les plants livrés pour plantation au printemps 2017 ; le témoin choisi est le Pineau d'Aunis CI 289.

### Parcelle de collection d'étude :

La parcelle répond au cahier des charges Règlement technique d'agrément des clones de vigne approuvé par la section vigne du CTPS en date du 12 décembre 2013 (voir plan en annexe).

La parcelle a été plantée sur le domaine de la SCEA Domaine de Cocagne sur le Coteau de Montrieux à Naveil (41) le 20 juin 2017.



Géolocalisation Parcelle Collection d'Etude Pineau Aunis.



Plantation parcelle Collection d'Etude Pineau d'Aunis.

### 3 – PROTOCOLE EXPERIMENTAL

Cette sélection agronomique sera réalisée par le centre national de sélection de la vigne (IFV) conformément au règlement technique en vigueur au moment de l'étude ; ce règlement technique est approuvé par le CTPS (voir règlement technique actuel en fichier attaché). Les principales étapes sont :

- La sélection sanitaire :

Les accessions pré-sélectionnées seront testées vis-à-vis des principaux virus de la vigne, seules les accessions saines seront greffées et plantées dans une parcelle dite de collection d'étude.

- La sélection agronomique et technologique

La collection d'étude est une parcelle expérimentale dont l'objectif est le suivi des accessions issues de prospections ou de conservatoires en vue de leur éventuel agrément. Installée en une seule fois sur un même clone de porte-greffe de catégorie base, elle comportera 6 répétitions de 5 souches minimum par accessions plus un des deux clones témoins déjà agréés (généralement le plus utilisé). Le plan de l'essai est établi suivant un dispositif en blocs randomisés et la parcelle n'est composée que de clones ayant satisfait à la sélection sanitaire : tests sanitaires vis à vis du complexe de la dégénérescence infectieuse (court-noué) et de la maladie de l'enroulement. La parcelle est installée uniquement à partir du matériel introduit en centre de sélection ou, le cas échéant, de la souche d'origine du conservatoire après vérification préalable de son état sanitaire.

A partir de la quatrième année, les suivis peuvent débuter ; afin de pouvoir être présentées au CTPS pour agrément, les lignées devront être suivies au minimum pendant 5 années d'un point de vue agronomique, et compter au minimum 3 années de vinification.

- Suivi viticole de 5 ans minimum : estimation de la charge, poids de bois de taille (les deux dernières années), suivi phénologiques (mi-débourrement, mi-floraison, mi-véraison), suivi maturité, suivi de récolte (poids/cep, grappes/cep, estimation botrytis, poids 200 baies), analyses classiques sur mout. La récolte se fait le même jour pour l'ensemble des modalités.
- Vinifications et dégustation d'au moins 3 millésimes : techniques de vinification identiques pour chaque modalité et dégustation à l'aveugle par un jury de professionnel. Pour cette collection de

